

CAMPAGNE D'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION SUR CRITÈRES SOCIAUX 2025-2026

Procédure et démarches Information pour les étudiants

ETAPE 1/2

▲ Informations importantes ▲



La réglementation en vigueur **autorise un nombre limité** d'exonération des droits d'inscription sur critères sociaux.

La demande doit être complétée avec le plus grand soin.

En cas de pièce justificative manquante ou ne répondant pas aux exigences du dossier, celui-ci ne sera pas examiné et la demande sera systématiquement rejetée.

PUBLIC CONCERNE

- ⇒ Étudiant inscrit en formation initiale, en cycle préparatoire, en cycle licence, en cycle ingénieur ou en cycle master dans l'une des composantes de formation de Grenoble INP - UGA.
- ⇒ Étudiant âgé de moins de 35 ans révolus au 1^{er} septembre du début de l'année universitaire en cours.
- ⇒ Inscription administrative à Grenoble INP - UGA obligatoire avant de déposer un dossier.

A NOTER QUE le dépôt d'un dossier est possible si :

- ⇒ Une demande de bourse prévoyant une prise en charge totale des droits d'inscription est en attente d'une réponse.
- ⇒ La bourse prévoit la prise en charge partielle des droits d'inscription, pour l'exonération du reste à charge.



Toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales et disciplinaires avec révision de l'avis de la Commission Sociale Étudiante de Grenoble INP - UGA et le paiement des droits dus.

NE SONT PAS CONCERNES

- ⇒ Les étudiants inscrits dans un parcours de master international à frais spécifiques.
- ⇒ Les étudiants primo-inscrits en M2 à partir de 2025-2026.
- ⇒ Les étudiants bénéficiaires d'une bourse prévoyant la prise en charge totale des droits d'inscription, même si le montant des droits est à avancer.
- ⇒ Les étudiants exonérés de plein droit

CADRE DE L'EXONERATION

- ⇒ L'exonération porte uniquement sur le montant national des droits d'inscription.
- ⇒ La Commission Sociale Étudiante peut prononcer :
 - un avis favorable avec une exonération totale ou partielle
 - Dans le cas des étudiants extracommunautaires soumis aux droits différenciés, l'exonération peut être totale ou partielle, pour ramener alors, le montant de ces droits d'inscription au taux plein de celui applicable aux étudiants communautaires
 - un avis défavorable.
- ⇒ Une seule exonération peut être accordée par cycle d'études, avec priorité aux élèves primo-inscrits à compter de l'année universitaire 2025-2026.

DATES DE LA CAMPAGNE

- ⇒ Ouverture de la campagne : **Vendredi 29 août 2025**
- ⇒ Fermeture de la campagne : **Lundi 29 septembre 2025 à minuit**

DECISION DE LA COMMISSION SOCIALE ÉTUDIANTE

Réception de la décision avant l'interruption pédagogique en décembre.

ADRESSES UTILES

- ⇒ [SOS Candidatures](#) en cas de difficultés pour remplir le dossier, contacter le service scolarité de la composante de formation :
 - La Prépa des INP à Grenoble & à Valence : laprepa.cse@listes.grenoble-inp.fr
 - Grenoble INP - Ense3, UGA : ense3.cse@grenoble-inp.fr
 - Grenoble INP - Ensimag, UGA : sos.cse.ensimag@grenoble-inp.fr
 - Grenoble INP - Esisar, UGA : esisar.cse@grenoble-inp.fr
 - Grenoble INP - Génie Industriel, UGA : genie-industriel.cse@grenoble-inp.fr
 - Grenoble IAE - INP, UGA (Grenoble & Valence) : scolarite-iae@grenoble-iae.fr
 - Grenoble INP - Pagora, UGA : pagora.scolarite@grenoble-inp.fr
 - Grenoble INP - Phelma, UGA : phelma.cse@grenoble-inp.fr
 - Polytech Grenoble - INP, UGA : polytech-inscriptions@univ-grenoble-alpes.fr
- ⇒ [SOS technique](#) en cas de problèmes techniques : sos.cse@grenoble-inp.fr

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)



Mise à disposition du document [Foire Aux Questions](#)

Les messages comportant une question déjà référencée dans la FAQ, ne seront pas traités par l'équipe SOS.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

⇒ Mise à disposition du document [Liste des pièces à fournir](#)

▲ IMPORTANT ▲

Chaque copie de document financier délivré à l'étranger doit être certifiée conforme à l'original



Tous les documents doivent être traduits en français ou en anglais.
(La traduction assermentée n'est pas obligatoire)

Les justificatifs des ressources familiales doivent impérativement indiquer l'identité de la personne concernée et le montant ANNUEL IMPOSABLE sur les revenus perçus en 2024 ou en 2025 en cas de changement de situation.

Tout dossier INCOMPLET, ou comportant des justificatifs non certifiés, non traduits, illisibles, et/ou ne correspondant pas à ce qui est demandé sera rejeté.

Le format PDF est à privilégier, ou JPEG pour les images (photos, scan).

ACCES CANDIDAT A LA CAMPAGNE

Le lien pour accéder à la campagne d'exonération des droits d'inscription 2025-2026 est communiqué UNIQUEMENT par le **service de scolarité de la composante de formation**.

INFORMATIONS GENERALES

⇒ Pendant la campagne, il est possible de :

- Remplir le dossier
- Joindre les pièces demandées
- Modifier le dossier
- Soumettre le dossier

L'application permet de remplir le dossier en plusieurs fois.

⇒ **SAUVEGARDER LE DOSSIER** après avoir rempli tous les champs d'un onglet.

⇒ Lorsque tous les champs et tous les onglets du dossier sont complétés, le dossier est considéré comme COMPLET par l'application.

⇒ **SOUMETTRE LE DOSSIER**, après soumission aucune modification ne pourra être apportée.

